



Litige immobilier suite à un sinistre naturel

Par **hugo**, le **10/05/2008** à **14:19**

j'ai fait l'acquisition d'un bien immobilier rentrant dans la loi deméssine. Dans ce montage financier, la date de remise des clés était fixé au 27 Mars avec un bail commercial débutant le 1er Mai (pour info, le 1er remboursement du loyer était prévu le 1er Août car 3 mois de franchise). Mais voilà, suite à un sinistre d'origine naturel sur les zones communes(d'après le constructeur une déclaration a été faite par la mairie auprès de l'état), l'exploitation par le gestionnaire est prévut qu'à partir du 7 Juin d'ou une perte sèche pour ma part de plus d'1 mois de loyer. Ma question est la suivante, ais-je un recours quelconque pour que ce manque à gagner ne me soit pas amputable. Nota, le remboursement de mon crédit a débuté le 6 Mai car le dernier appel de fond a été encaissé par le constructeur.